

Ville de BRUXELLES
Madame G. SCHILLEBEECKX
Département Urbanisme
Commission de Concertation
Boulevard Anspach, 6
B – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 40E/05 (corr. M. A. Duchâtel)
N/Réf : AVL/KD/BXL-2.1667/s.382
Annexe : 1 dossier

Madame,

Objet : BRUXELLES. Boulevard Emile Bockstael, 209A.
Installation d'un module de restauration.

En réponse à votre lettre du 22 décembre 2005, en référence, reçue le 3 janvier 2006, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 11 janvier 2006, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande porte sur l'exploitation d'une friterie (en panneaux d'aluminium laqué blanc et inox ; 4,50m x 2m x 2,80m) installée sur le parking du *Brico* qui s'inscrit dans la zone de protection de l'ancien Hôtel communal de Laeken ainsi que dans le périmètre d'une zicheel.

Bien que ce type d'aménagement ne soit pas de nature à mettre en valeur le bien classé, la CRMS n'a pas d'objection quant à l'installation de ce nouveau « module de restauration » à proximité immédiate du *Brico* dont la Commission a déjà souligné la forte incidence visuelle provoquée par le mur peint en jaune.

La Commission réitère sa demande pour que l'environnement direct de cette surface commerciale soit amélioré dans un souci de respect et de lisibilité de la richesse architecturale du bien classé et de ses alentours (voir avis du 23/04/2003).

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S., A.A.T.L. – D.U.